

Communiqué aux médias

3 novembre 2025

Parc éolien de Tramelan : le Canton confirme l'arrêt du chantier

Le canton de Berne a confirmé, dans un arrêt rendu le 31 octobre 2025, l'arrêt des travaux du parc éolien de Tramelan. Décidée une première fois le 19 août, cette mesure est désormais entérinée : BKW SA a lancé le chantier sans disposer de toutes les autorisations nécessaires. Les travaux sont donc stoppés pour une durée indéterminée. L'avenir du projet reste incertain.

En août, les autorités cantonales avaient ordonné l'interruption du chantier à titre superprovisoire. Le Tribunal fédéral avait certes validé en 2021 le plan d'affectation et le permis de construire, mais sous conditions. Or, plusieurs d'entre elles ne sont toujours pas remplies. Le projet n'a notamment pas encore reçu le feu vert de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI). L'entreprise BKW SA n'a déposé sa demande que récemment, et la procédure vient à peine de commencer. Par ailleurs, les droits de passage n'ont pas été conclus, ce qui a conduit au lancement d'une procédure d'expropriation contre les agriculteurs concernés.

Les dommages déjà causés aux pâturages boisés de la Montagne de Tramelan donnent un aperçu des impacts environnementaux que ce type d'installation entraîne nécessairement. Pour ériger un seul parc éolien, il faut défricher de larges surfaces forestières et couler plusieurs centaines de mètres cubes de béton.

Le projet de Tramelan illustre les tensions récurrentes autour de l'implantation d'éoliennes industrielles : situé dans une zone de pâturages boisés à haute valeur écologique, à la lisière du paysage protégé des Franches-Montagnes, il se trouve en face du village jurassien des Genevez, qui n'a pas été consulté. À l'inverse, la commune de Tramelan, depuis laquelle le parc serait à peine visible, a donné son aval.

Le dossier de Tramelan s'inscrit dans un contexte politique plus large. Deux initiatives fédérales sur la protection des forêts et des communes, attendues en votation en 2027, visent à mieux encadrer ce type de projets. Elles demandent notamment de renforcer la protection des zones forestières et des pâturages boisés, et de garantir un droit de regard aux communes directement affectées. Le cas de Tramelan montre toute l'importance de ces initiatives pour la protection de l'environnement et des droits citoyens.

Contact :

Michel Fior, Président Paysage libre BEJUNE, michel.fior@paysage-libre.ch 079 898 11 55

Documentation :

Images des travaux de construction: [télécharger ici](#) (« Copyright : Paysage libre BEJUNE »)